

Guide Familles

Déconfinement scolaire

Mai
2020



Mot du Maire

Chère Brugeaise, cher Brugeais,
Cher(s) parents d'élèves,

La pandémie de Covid-19 que nous vivons a provoqué l'arrêt total de plus de la moitié de la planète pendant de nombreuses semaines. En France, pour protéger nos enfants, nos personnels et enseignants, les écoles et le périscolaire ont été logiquement fermés pendant deux longs mois et l'enseignement assuré à distance.

La sortie progressive du confinement prononcée par le gouvernement et la réouverture échelonnée des écoles à compter du 11 mai ont imposé aux collectivités locales de se réinventer en 15 petits jours ; avec comme seul objectif l'impérieuse nécessité d'assurer la sécurité sanitaire maximale pour tous. Nettoyage des bâtiments, achat des produits d'hygiène, activités parascolaires... autant de réflexions sur notre capacité à faire en intégrant les nombreuses problématiques du moment. Je remercie la communauté éducative et le personnel municipal d'avoir réussi ce tour de force imposé par des conditions exceptionnelles. Mais, au regard de ces mêmes conditions exceptionnelles, nos dispositifs d'accueil ne reviendront probablement pas à la normale avant de longs mois.

J'ai conscience que les réponses apportées ne contenteront pas l'ensemble des familles brugeaises mais soyez assuré(e.s) que nous essayons, ensemble, de trouver les meilleures solutions possibles pour satisfaire le plus grand nombre, sans sacrifier l'essentiel, à savoir la sécurité. Celle de nos enfants. Celle de nos professionnels.

Bien fidèlement,
Brigitte Terraza



Sommaire



- 4. Les mesures sanitaires
- 4. Le protocole de nettoyage spécifique
- 5. Le matériel et les équipements de protection
- 7. La reprise de l'école
- 10. Les services proposés par la Ville
- 10. La restauration scolaire
- 10. La création d'un service parascolaire
- 11. L'accueil de loisirs du mercredi

Contact

Pour toutes informations complémentaires,
contactez l'Accueil Famille :

Par téléphone au **05 56 16 80 63**
(de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h)

Par mail à e-scolaire@mairie-bruges.fr

Mesures sanitaires

Protocole de nettoyage spécifique

La Ville de Bruges a organisé la désinfection de l'ensemble des écoles début mai, suivi ensuite par la création d'un protocole d'hygiène spécifique en site occupé. Ce dispositif permettra de limiter les risques en réalisant un entretien ménager renforcé à compter du 11 mai.

Pour ce faire, un entretien quotidien de chaque classe, espaces communs et sanitaires sera réalisé. Enfin, tout au long de la journée, des agents seront chargés des **désinfections régulières des points sensibles** :

- > Poignées de porte
- > Interrupteurs
- > Toilettes - Lavabos
- > Tables et chaises
- > Rambardes - Mains courantes

Ces mesures viennent en complément de **l'entretien courant des locaux scolaires effectué quotidiennement** par les agents :

- > Aération des locaux
- > Lavage des sols
- > Vidage des poubelles et remplacement des sacs
- > Entretien et désinfection des classes et des parties communes (salles de réunion)
- > Réapprovisionnement des consommables à usage unique (essuie-mains, savon, papier toilette...)



Matériel et équipements de protection

Équipement des écoles

La Ville de Bruges va **doter toutes les écoles** de :

- > Distributeurs de gel hydro-alcoolique
- > Kits de désinfection à disposition des agents
- > Gants
- > Lingettes désinfectantes

Fourniture des masques

Suivant les préconisations gouvernementales, l'Éducation Nationale fournit des masques à tous les enseignants et la Ville de Bruges aux agents de la collectivité (Atsem, animateur et personnel d'entretien).

Concernant les élèves accueillis, les autorités ont annoncé :

- 1** - Pas de port du masque en maternelle ;
- 2** - Pas de port du masque en élémentaire, sauf en cas de « cas suspect » pour équiper l'enfant le temps que le parent vienne le chercher à l'école.
- 3** - Port du masque obligatoire au collège.

Aménagements spécifiques

Afin de respecter au mieux les règles de distanciation physique, la Ville de Bruges a prévu **certaines évolutions dans les bâtiments scolaires pour répondre aux exigences du Protocole sanitaire édicté par les Autorités nationales** :

- > **Le marquage au sol** aux points d'entrée et de sortie des établissements permettant de créer une file d'attente avec une distance de 1m entre chaque parent qui conduit son enfant à l'école.

- > **La fermeture de toutes les structures de jeux** dans les cours d'écoles et interdiction des jeux de balles ou de ballons
- > **La fermeture d'un WC sur deux** et d'un robinet sur deux lorsqu'ils sont à moins d'un mètre de distance et sans paroi de protection
- > **La suppression des supports pédagogiques « collectifs » ou de « manipulation »**. Chaque élève aura une place attribuée qui respecte la distance de 1m autour de lui avec ses camarades.

En outre, chaque élève disposera de ses propres fournitures (trousse, stylo, feutre, crayon de couleur...)



La reprise de l'école

À circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles. La réouverture des écoles se fera de manière progressive pour assurer la sécurité maximale des enfants et des encadrants.

En accord avec le Directeur Académique de la Gironde (DASEN), l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription (IEN), et les directions scolaires des écoles de la Ville de Bruges, les écoles ouvriront selon le calendrier suivant :

> **Le lundi 11 mai** est une journée de pré-rentree pour les enseignants et les personnels municipaux. Les enfants ne sont pas accueillis ce jour-là.

> **À partir du mardi 12 mai**, seuls les niveaux de Grande Section maternelle, CP et CM2 reprendront la classe, par groupe de 15 enfants maximum/classe en élémentaire et 10 enfants maximum/classe en maternelle.

> **À partir du lundi 25 mai**, tous les niveaux, de la Petite Section au CM2, pourront reprendre la classe, toujours par groupe de 15 enfants maximum/classe en élémentaire et 10 enfants maximum/classe en maternelle, sous réserve d'annonces gouvernementales nouvelles, et si les conditions sanitaires le permettent.

Fréquence

Chaque classe **fonctionnera par demi-effectif** selon la rotation suivante :

- > **1^{er} groupe** : école le lundi et le mardi
- > **2^e groupe** : école le jeudi et le vendredi

Ce sont les enseignants qui définissent les groupes.

Constitution des groupes d'élèves

Chaque directeur des écoles brugeaises vous communiquera dans la semaine l'emploi du temps hebdomadaire de votre enfant.

Parents exerçant une profession « prioritaire »

Les enfants, dont les deux parents font partie des catégories dites « prioritaires » au bon fonctionnement de la vie de la Nation, pourront continuer à bénéficier d'un accueil journalier à l'école sous réserve de n'avoir trouvé aucun autre mode de garde.

Liste des professions concernées :

- > **Tout personnel travaillant en établissements de santé** publics/privés : hôpitaux, cliniques, centres de santé...
- > **Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux et socio-éducatifs** pour personnes âgées et personnes en situation de handicap : maisons de retraite, EHPAD...
- > **Les professionnels de santé et les personnels médico-sociaux de la ville** : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...

- > Les services d'urgence et de sûreté (police, gendarmerie, pompiers)
- > Les agents de la Poste
- > Les agents des transports publics (TBM)
- > Les enseignants
- > Les agents des collectivités dont la présence est indispensable dans les écoles (agent d'entretien, Atsem et animateurs)

Les familles concernées par ces dispositions doivent se faire connaître auprès de leur directeur(trice) d'école et auprès de la mairie (e-scolaire@mairie-bruges.fr).

Adaptation des horaires

À compter du 12 mai, les horaires de l'école sont les suivants : de 8h30 à 16h30 (pas d'accueil périscolaire le matin et le soir).

Afin de garantir un niveau de sécurité maximum, la gestion des flux de personnes est au centre de notre organisation.

Quelques adaptations des plages horaires sont possibles selon les écoles, pour permettre l'application des gestes barrière en permettant d'éviter les regroupements massifs :

- > Décalage des horaires d'entrées et de sorties des élèves (information donnée par le directeur ou la directrice d'école) ;
- > Modification des accès d'entrées et de sorties des écoles ;
- > Plan de cheminement des enfants dans les locaux ;
- > Les parents des enfants de maternelles ne pénétreront plus dans les locaux ;
- > Décalage des horaires de récréation en alternant les classes ;
- > Création de périmètres sectorisés dans les cours de récréation.

Cette organisation sera évaluée au jour le jour et adaptée en cas de besoin pour garantir le bien-être des enfants et leur sécurité.

Les services proposés par la Ville

Restauration scolaire

Afin de respecter les consignes sanitaires, **la Ville de Bruges a fait le choix d'organiser la restauration scolaire dans les classes.**

Les enfants en classe sont pris en charge automatiquement le midi (pas de sortie possible à 12h). Les enfants accueillis devront amener un pique-nique comprenant : une gourde marquée au nom de l'enfant, tous les couverts nécessaires, un pique-nique stable à température ambiante ou placé dans un sac isotherme.

Création d'un service parascolaire

Pour cette reprise, **la Ville de Bruges a souhaité créer un service parascolaire dans les structures ALSH habituelles. Il s'agit d'accueillir des enfants les jours où ils ne sont pas en classe** avec leur(s) enseignant(e.s), pour les niveaux concernés par la reprise (cf. p.7) Au regard des contraintes d'encadrement et de respect des règles sanitaires sur les sites municipaux, **la jauge de ce service est limitée. Il est proposé en priorité aux familles qui ne disposent pas d'autres modes de garde.**

Ce service est entièrement gratuit pour les familles. Inscription à effectuer sur le Portail famille.

Les horaires : 8h30 - 16h30 (journée continue) et le pique-nique est à fournir par les parents.

Accueil de loisirs du mercredi

Le service d'accueil traditionnel du mercredi est maintenu et l'inscription est à effectuer sur le Portail famille.

Les horaires : 8h30 - 16h30 (journée continue) et le pique-nique est à fournir par les parents.

Au regard des contraintes d'encadrement et de respect des règles sanitaires sur les sites municipaux, **la jauge de ce service est limitée. Il est proposé en priorité aux familles qui ne disposent pas d'autres modes de garde.**

Ce service est entièrement gratuit pour les familles. Inscription à effectuer sur le Portail famille.

Des décalages des horaires d'entrée et sortie sont possibles pour faciliter les flux et limiter au maximum les risques de contamination.

Merci pour votre compréhension,
La Ville de Bruges



